

## COMMUNE DE MALZÉVILLE

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Jean-Pierre FRANOUX, Maire, le 23 septembre 2010 à 20 h30.

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

**Conseillers absents excusés :** Claudine JACQUEMIN, Claude FINANCE, Samia MESSALTI.

**Conseillers absents non excusés :** Christine SIEURIN

**Procurations :** Claudine JACQUEMIN à Béatrice ANTOINE,  
Claude FINANCE à Malika TRANCHINA,  
Samia MESSALTI à Bertrand KLING.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Yves COLOMBAIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal,
- 2) Décision modificative N°1,
- 3) Attribution de subventions aux associations,
- 4) Demande de subvention en vue de la réalisation de la salle polyvalente,
- 5) "Des livres et vous" : demande de subvention au conseil général,
- 6) Délégation du conseil municipal au Maire pour toutes les opérations relatives à la gestion des emprunts.
- 7) Admission en non valeur,
- 8) Actualisation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux,
- 9) Instauration d'une indemnité de restauration pour les agents municipaux,
- 10) Rapport d'activités 2009 de la CUGN,
- 11) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement - année 2009,
- 12) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2009,
- 13) Liste des décisions,
- 14) Questions diverses.

**N°1 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 30 juin 2010**

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Intervention de Sophie WAKEFORD qui demande la modification du libellé de la délibération n°13 du 6 mai 2010 « Des livres et vous »

Nouveau libellé : ce nouveau dispositif bénéficiera à tous les élèves malzévillois.

Intervention de Marc BARRON : dans les questions diverses : avait parlé de la réunion sur le quartier Saint Michel et non du quartier du Nid

**Adopté à l'unanimité**

**N°2. Décision modificative N°1**

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits ouverts au BP 2010.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, ces ajustements se montent à 70 967 euros tant en recettes qu'en dépenses.

En ce qui concerne la section d'investissement, ces ajustements se montent à 39 215 euros tant en recettes qu'en dépenses.

**Adopté à la majorité des voix (27 pour – 1 abstention : Marc BARRON)**

**N°3 Attribution de subventions aux associations**

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- FNACA	200,00 €
- Les Neugeottes	700,00 €

Vu l'avis technique de la commission de Finances du 14 septembre 2010 et l'avis favorable de la commission solidarité, emploi et politique de la ville en date du 21 septembre 2010

- LORTIE	4 000,00 €
----------	------------

**Adopté à la majorité des voix (26 pour – François KLAEYLE et Bernard PIERRAT ne participent pas)**

**N°4 Demande de subvention en vue de la réalisation de la salle polyvalents**

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

La procédure de concours sur esquisse en vue de la construction de la salle polyvalente a été lancée. Afin de mener à bien cette opération, il vous est demandé de prendre une délibération pour définir les différents partenaires susceptibles d'attribuer des subventions pour ce projet, d'autoriser le maire à signer tous les actes et documents nécessaires, de ne pas démarrer les travaux avant l'approbation des subventions.

Sophie WAKEFORD demande si l'on va toucher de la réserve parlementaire, de qui ?

Monsieur le maire lui répond que l'on est sur un montant de 200 000 euros du Député de la circonscription.

**Adopté à la majorité des voix (27 pour – 1 opposition : Marc BARRON)**

**N°5 "Des livres et vous" : demande de subvention au conseil général**

Rapporteur : Malika TRANCHINA

La manifestation « Des livres et vous » fut l'occasion d'un temps fort autour de la lecture pour un public de 0 à 13 ans.

Il vous est demandé de solliciter une subvention pour cette manifestation au Conseil Général

**Adopté à l'unanimité**

**N°6 Délégation du conseil municipal au maire pour toutes les opérations relatives à la gestion des emprunts**

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il vous est proposé de donner délégation au maire concernant toutes les opérations relatives aux emprunts et aux lignes de trésorerie.

Au titre de la délégation, le Maire pourra :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours,
- décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- conclure tout avenant destiné à modifier les mentions financières et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation des placements.

Yves COLOMBAIN demande ce qui se passerait si le conseil ne donnait pas délégation au Maire.

Jean Pierre ROUILLON explique qu'il faudrait alors réunir le conseil à chaque demande d'emprunt ou de renégociation de prêt. Cette délégation permettra une réelle réactivité en matière d'emprunts.

Jean François PASQUET évoque la place importante de la commission de finances et demande que soit rajouté dans l'article 1 de la délibération : «Après avis favorable de la commission finances »

**Adopté à l'unanimité**

**N°7 Admission en non valeur**

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il vous est demandé d'admettre en non valeur des titres pour un montant de 402,69 euros au titre des années 2005 et 2006 qui correspondent à des participations parentales à la restauration scolaire.

**Adopté à l'unanimité**

**N°8 Actualisation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux**

Rapporteur : Jean Pierre FRANOUX

Il vous est demandé d'approuver la mise à jour du montant des indemnités de fonction des élus de la commune, suite à l'actualisation du point d'indice de la fonction publique.

Yves COLOMBAIN demande si on pouvait traduire en montant d'euros les indemnités, dans un souci de transparence.

**Adopté à l'unanimité**

**N°9 Instauration d'une indemnité de restauration pour les agents municipaux**

Rapporteur : Béatrice ANTOINE

Il vous est demandé d'approuver l'instauration d'une indemnité de restauration pour les agents municipaux. Celle-ci sera attribuée lorsque l'agent devra exercer ses fonctions pendant la totalité de la période comprise entre 11h et 14h pour le repas de midi et entre 18h et 21h pour le repas du soir. Cette indemnité sera fixée à 10 euros net par repas (dont 5,70 euros sont exonérés de charges sociales)

Sophie WAKEFORD demande pourquoi ne part-on pas sur le montant de 15 euros, sur la base des textes réglementaires ?

Béatrice ANTOINE lui répond que ce montant ne peut être donné à l'agent que si celui-ci travaille en dehors de sa collectivité.

Il n'existe pas de texte réglementaire en la matière et cette proposition a été faite en accord avec le TP de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

**N°10 Rapport d'activités 2009 de la CUGN**

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Ce document présente l'essentiel de l'activité de la CU et contribue à répondre à la demande légitime d'informations des élus de l'agglomération.

Jean-Pierre ROUILLON affirme que le prix de l'eau a bien augmenté depuis 2006, que la rémunération de l'exploitant a diminué de 36% et qu'on espère que les odeurs vont-elles aussi diminuer.

Bertrand KLING rappelle qu'on demande aux grands nancéiens de faire des efforts et que dans le même temps, on augmente son coût.

Des questions sont aussi posées à la CU sur l'impact en termes de santé publique.

**Pas de vote**

**N°11 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement - année 2009**

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics.

**Pas de vote**

**N°12 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2009**

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Jean François PASQUET souligne l'importance de ce thème sur le quartier ST Michel/Jéricho. On rencontre encore des problèmes avec la résidentialisation ; aucun conteneur n'est installé : ils sont en projet

**Pas de vote**

## N°13 Liste des décisions

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, de différentes décisions, dans le cadre des compétences déléguées au maire.

### Questions diverses

#### Intervention Marc BARRON

##### Question de vision

Vous êtes depuis deux ans le représentant de Malzéville, mais aussi, pour bon nombre d'entre vous, êtes élus depuis une vingtaine d'années. Monsieur le Maire, vous avez toujours soutenu votre prédécesseur et les actions qu'il a menées pour Malzéville.

Aujourd'hui et après deux ans de mandats dans l'opposition, je m'interroge sur la pertinence de vos choix stratégiques pour la ville de Malzéville. En effet, vous avez décidé sous l'ancien mandat, d'établir un supermarché dans la ZAC des Savlons, ainsi que refaire la salle des fêtes sur son site propre.

Pourtant d'autres choix plus structurels auraient certainement permis un développement plus cohérent de la cité. Implanter le supermarché sur la ZAC des Savlons est-ce un choix judicieux telle est la question ?

Vous venez de récupérer le terrain de l'ancienne usine Elis en plein centre ville. Nous aurions pensé pouvoir profiter de cet emplacement pour implanter un discounter type Aldi ou Lidl à cet endroit. Car une telle implantation commerciale en plein centre aurait permis de développer le commerce local et favoriser une cohésion sociale plus importante en offrant aux riverains du quartier Jéricho de profiter d'un tel avantage à cet endroit. Par ailleurs, une règle commerciale dit que "le monde attire le monde". Je sais Monsieur le Maire qu'il vous arrive de voyager à l'étranger, comme le Maroc ou d'autres pays de ce type puisque vous affichez clairement dans votre bureau de la Mairie, vos photos prises lors de vos voyages : vous avez pu remarquer que le commerce local est très développé et que dans certaines rues, vous avez les mêmes commerces implantés les uns à côté des autres.

De plus, d'un point de vue développement durable, la question se pose ?

Vous ne souhaitez plus de voiture en centre ville, mais par cet implantation commerciale, vous incitez vos concitoyens à utiliser leurs voitures pour se rendre dans cette zone commerciale, qui n'en est pas une. Puisqu'aucune autre implantation de ce type n'existe. Vous incitez également les habitants des cités voisines à passer dans le centre ville pour se rendre dans cette zone. Alors oui, Monsieur le Maire question de point de vue, je m'interroge sur une réalisation d'un tel établissement dans notre commune.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y aura des conséquences économiques sur le commerce local. Car même s'il n'y a pas de galerie marchande, votre supermarché fournira, de la viande, des fleurs, du pain, des fruits et légumes, de la parapharmacie. De nombreux commerces du centre connaîtront d'énormes difficultés.

Par ailleurs, les surfaces commerciales de plus de 300 mètres carrés sont nombreuses sur la communauté urbaine. Je possède les chiffres qui m'ont été remis par le CCI de M&M.

A-t-on besoin d'un supermarché supplémentaire dans la communauté urbaine ?

Nous sommes la communauté urbaine où il y a le plus de supermarchés et d'hypermarchés en France. En plus, nous sommes en France champion du monde des zones commerciales d'après "Complément d'enquête" sur France 2. 70% du chiffre d'affaires commercial est réalisé dans ces zones, et après vous vous interrogez sur la disparition du petit commerce. Mais bon, nous en avons besoin, n'est-ce pas mes chers collègues. Arriver à 80%, ce ne sera plus la peine d'espérer redévelopper le commerce de proximité. Il se mourra tranquillement. Dépouillons DAVID pour enrichir GOLIATH tel est votre crédo.

Au sujet de la salle des fêtes, une implantation dans la ZAC des Savlons aurait permis de refaire une belle salle polyvalente avec toutes les nouvelles normes, ainsi que le parking nécessaire pour une telle infrastructure. Elle limiterait les nuisances sonores ou autres éléments perturbateurs pour les riverains de la rue de Jéricho. Là aussi, vous êtes dans vos certitudes, que le meilleur emplacement est à l'endroit actuel.

Voyez-vous, c'est une autre vision de Malzéville que je vous propose, peut-être plus cohérente d'un point de vue économique et durable de la cité.

Vous allez me dire finalement, les habitations qui seront à la place de la zone Elis profiteront au commerce local. Je m'interroge ! Ce sont de futurs habitants qui travailleront et qui feront leurs courses au plus près de leur travail. Vous me direz que la salle polyvalente doit se trouver à cet endroit car elle structure la commune, mais une implantation dans la zone des Savlons l'est tout autant.

En vendant à un promoteur la salle des fêtes, vous auriez fait sans doute de l'habitation de manière moins importante que sur le site Elis. Mais une implantation du type Lidl vous aurait permis également de faire de l'habitation.

Vous avez dans votre commune une association qui se bat pour avoir la voie de contournement sur les hauteurs de Malzéville afin qu'il y ait moins de circulation dans le centre ville. En agissant ainsi, vous allez augmenter le flux de circulation ! Ce sera une belle réussite, monsieur le Maire et cher collègues.

Je ne vous demande pas de répondre, car vous n'avez pas de réponse à formuler sur ces réalisations, ce sont juste mes réflexions sur vos choix stratégiques pour la commune. Ensuite de nombreuses décisions sont actées. Vous comprenez maintenant pourquoi je vote contre le projet de la salle polyvalente et son financement. Car vous n'avez pas exploré toutes les solutions. Vous évoquez la vie participative des habitants, mais vous présentez les projets que vous avez décidés en préalable, sans évoquer les autres possibilités. Attendre plus de douze ans pour avoir enfin le projet définitif de réhabilitation de la salle des fêtes est extraordinairement long. Je mesure mieux le temps que vous vous êtes donné, à chaque fois, pour en garder sous le coude.

Vous promettez aux malzévillois de refaire le centre. Vous connaissant, je sais que l'étude préalable sortira une année avant l'échéance électorale, et que vous présenterez un projet à sens unique, ce qui, encore une fois, montrera tout l'intérêt que vous portez aux petits commerces du centre ville. Votre prédécesseur avait eu la bonté d'annoncer la couleur, en expliquant que les petits commerces ne faisaient pas son électoral. Vous, vous ferez campagne dans le supermarché lorsqu'il sera installé.

C'était juste une réflexion sur la commune et son avenir commercial, environnemental et convivial.

## Réponse de Jean-Pierre FRANOUX

Bien sûr, nous allons vous répondre sur les points que vous évoquez...

Un hard discounter au pied du pont ... Une salle des fêtes aux Savlons... Tout est possible quand on n'a qu'un rêve en tête tous les matins en se rasant... devenir maire...

Mais attention à ne pas brûler les étapes : l'apprentissage est long. en urbanisme, en relations humaines, en technique marketing...Et puis parlez-vous au nom de l'opposition ?

Par exemple, vous inondez les boîtes aux lettres en déposant en janvier des calendriers glacés (je ne parle pas de votre prose). Vous envoyez des lettres aux gens en leur disant que vous êtes à leur disposition.

Et alors, oui, c'est permis...

Mais

1. annoncez clairement qui vous êtes : conseiller municipal. OK, mais d'opposition.. et puis le plagiat ce n'est pas sympa...Récupérer les actions de la municipalité pour aller dire après que le maire et son équipe ne sont pas bons, ça vaut une mauvaise note...
2. quand vous écrivez aux gens en leur disant " vous avez été inscrit comme nouvel électeur de la commune" et que la personne est décédée, ça manque de délicatesse.  
Et en plus, c'est moi qui reçois les lettres de protestation.
3. "je vous saurai gré de bien vouloir faire part à ce monsieur de notre désapprobation et lui demander de faire preuve de dignité et de respect... Si votre jeune conseiller est aussi négligent dans les affaires communales, je gage que son avenir politique est bien mal engagé... La bêtise des élus n'a pas de borne" fermez le ban.

## Réponse de Bertrand KLING

Tout d'abord, difficile de voir la cohérence dans tout cela!

Il ne faut pas de supermarché aux Savlons, car cela va générer des déplacements auto, mais cela ne pose pas de problème pour une salle polyvalente...Chercher l'erreur ! Enfin des erreurs, il y en a pour nous de nombreuses...

- 1) L'absence de cohérence est révélée par l'absence de travail collectif, car certes, nous avons tous individuellement des idées, mais ces dernières doivent, pour être recevables, passer par le creuset de groupes de travail et des commissions "ad oc", de partenaires comme la CUGN, L'ADUAN ou le CAUE !

Or, dans le cas présent, c'est une réflexion à minima et finalement très pauvre...

De plus, c'est justement nier les travaux des différents groupes, SDF et site Elis, dans lesquels, l'opposition est présente et participe de façon très active et intéressée... Mais cette opposition, n'est vraisemblablement pas du courant ou de l'obédience BARRON et ceci explique cela, car, je ne peux croire un instant que "ces visions" soient partagées par tes collègues de l'opposition... Et je vous interroge, Monsieur BRAUN, vous le chef de file de l'opposition, êtes-vous d'accord avec ces propos là ?

- 2) Salle des fêtes ou salle polyvalente

Pourquoi ne pas avoir démarré plus tôt, tout simplement pour des raisons financières et budgétaires ! Aujourd'hui, nous avons réussi à "mettre de côté" plus d'un million d'euros pour

l'auto financement ! Oui, nous souhaitons un endettement raisonnable pour notre commune et pas l'aventure. D'ailleurs, Laurent HENART sera certainement très heureux de savoir que tu as voté contre sa réserve parlementaire !

La piste des Savlons a bien entendu été également visitée et après réflexions, il s'est avéré que ce n'était pas la bonne ! Pourquoi ? Le constat a été fait, qu'historiquement, le lieu de rassemblement des malzévillois pour les manifestations privées ou collectives était bien dans et devant la salle des fêtes (fêtes et AG d'associations, 14 juillet, Saint Nicolas et son feu d'artifice...) C'est un lieu parfaitement identifié par les malzévillois ; la proximité du centre (déplacement piéton) les parkings, celui de la place François Mitterrand et du pont 1500, déjà disponible, nous éviterons des coûts en sus. Et c'est justement pour des raisons de coût, que cette idée n'est pas valable. En effet, les fondations qu'il faudrait réaliser dans un sol, dont on ne sait qu'il est fait de remblais, seraient extrêmement coûteuses ! Et puisque nous parlons fondations, j'en profite pour passer au sujet du supermarché.

- 3) Ce dernier a pris quelques semaines de retard, du fait de fondations renforcées à réaliser, pas seulement sous les réserves du magasin, mais bien sous l'ensemble de la structure.

Je suis, nous sommes, convaincus que cet outil commercial est absolument nécessaire pour notre commune. Ce dernier ne concurrencera en rien le petit commerce malzévillois, d'autant que nous avons souhaité qu'il n'y ait pas de galerie commerçante. Au contraire, celui-ci est parfaitement complémentaire ! De plus, cela évitera que les malzévillois fassent des kilomètres en trop (tant à pied qu'en voiture) pour se rendre dans les supers et hypers de l'agglomération. Autre avantage, la zone de chalandise déterminée par l'étude Carrefour, qui représente entre 16 et 17 000 clients potentiels, montre bien que cela fera venir des clients d'autres communes limitrophes... A nos commerçants de savoir attirer dans leurs commerces !

"L'activité crée l'activité" et la "richesse crée la richesse" et bénéficiera à tous et notamment à l'emploi ! Grand oublié de ta dithyrambique démonstration !

Quand aux petits commerces, ils sont dynamiques et j'en profite d'ailleurs pour annoncer ce soir, que dans le centre, 2 activités vont très prochainement ouvrir. En ce qui concerne le type de commerce qui s'installe, je ne vois où tu veux en venir et te rappelle simplement, le principe de libre entreprise et de libre installation. Ramener la population dans le centre aura obligatoirement un impact positif sur les commerces ! C'était d'ailleurs la conclusion de l'Aduan et de l'étude commandée par "l'association des commerçants" auprès de plusieurs étudiants de l'ICN.

Pour ce qui est de la reprise de la rue Sadi Carnot, là encore, nous travaillons de façon collective et nous avons déjà demandé à la CUGN de travailler sur les 3 hypothèses suivantes : double sens, sens prioritaire et sens unique. Il faut du temps et il faut également réunir les budgets. C'est pourquoi, il nous faut attendre un peu, surtout dans un contexte peu facile. Je n'ai jamais caché ma préférence pour une véritable révolution des déplacements dans le centre, qui passe par un sens unique et par d'autres changements en périphérie de la rue Sadi Carnot ! Mais là encore, cette idée passera dans le creuset de la commission "urbanisme et cadre de vie" et encore une fois, l'Aduan, dont je te rappelle que le président est M. ROSSINOT, que tu dois connaître, sera un précieux partenaire.

- 4) Je termine avec le site Elis.

Lidl, ça comme projet urbanistique et ambitieux pour l'hyper centre, ça vaut vraiment "le coup".

Là encore, un groupe de travail d'élus majoritaires + d'opposition, piloté par l'Aduan, bosse intelligemment et sérieusement sur sa reconversion... Et ce, sachant que les Architectes des Bâtiments de France observent de près nos travaux et j'imagine de façon comique, le choc qu'engendrerait ce type d'info, tant auprès d'eux qu'auprès du directeur adjoint de l'Aduan, pascal TATON, qui co-pilote nos réflexions.

De plus, il faut savoir qu'il reste des petites pollutions dans le sol pour laquelle la DRIRE a demandé à la Ste Elis d'effectuer des recherches complémentaires avant que nous ne procédions à son acquisition. Il faudra ensuite re-dépolluer pour le transformer en habitat et gardant en mémoire, les endroits précis où étaient ces pollutions, afin que les logements soient parfaitement adaptés ou remplacés par des espaces verts.

Dans tous les cas, il faut totalement oublier un commerce de type alimentaire sur ce site, car ce dernier ne recevrait jamais l'agrément, du fait du stockage nécessaire ! Sans parler du coût du terrain, qui serait prohibitif pour une telle activité et enseigne...

En conclusion, cher Marc, attention avant de lancer des pistes, sans connaître les contraintes urbanistiques, budgétaires et surtout sans s'intéresser aux travaux de ses collègues.

Bernard BRAUN répond à Bertrand KLING en lui signifiant qu'il ne partage pas de tout le point de vue de Marc BARRON.

Sophie WAKEFORD désapprouve ce déballage devant le public.

A ceci Monsieur le MAIRE répond qu'il n'y a pas d'attaque personnelle dans tous ces propos.

La séance est levée à 22h

Le secrétaire de séance.

Yves COLOMBAIN